

BOWLS CANADA BOULINGRIN

POLITIQUE DE SPORT SÉCURITAIRE 101: Résumé de la suite de politiques pour le sport sécuritaire du BCB

C'EST QUOI LE SPORT SÉCURITAIRE?

Le **sport sécuritaire** peut être compris comme:

La sécurité physique et émotionnelle, qui comprend la prévention des commotions cérébrales et des blessures, et des environnements exempts d'intimidation, d'abus, de harcèlement, de discrimination et d'autres formes de maltraitance.

POURQUOI LE SPORT SÉCURITAIRE EST-IL IMPORTANT?

Nous méritons tous de participer à des environnements sportifs qui sont accessibles, inclusifs, sécuritaires et exempts de toute forme de maltraitance par d'autres personnes.

Pour atteindre cet objectif, les organisations sportives doivent garantir des environnements sportifs sécuritaires. De plus, chaque participant joue un rôle dans la sécurité du sport.

COMMENT ASSURER UN SPORT SÉCURITAIRE?

La **suite de politiques pour le sport sécuritaire** est la clé pour assurer un sport sécuritaire. La suite de politiques pour le sport sécuritaire est un ensemble complet de politiques qui établissent des règles, des procédures et des normes de comportement pour aider votre organisation à maintenir un environnement sportif sécuritaire.

Tous les participants, administrateurs, athlètes, entraîneurs et officiels qui travaillent/participent au sein du système sportif national du Canada doivent respecter le Code de conduite universel pour prévenir et traiter les mauvais traitements dans le sport (CCUMS), qui interdit toute forme de maltraitance.

La suite de politiques pour le sport sécuritaire est conçue pour les organismes de sport à tous les niveaux de compétition (communautaire/récréatif/club, provincial/territorial et national). La suite de politiques pour le sport sécuritaire est alignée et cohérente avec le CCUMS pour s'assurer que les organismes de sport à tous les niveaux établissent les mêmes normes et adoptent la même approche pour un sport sécuritaire.

QUE CONTIENT LA SUITE DE POLITIQUES POUR LE SPORT SÉCURITAIRE?

Déclaration sur le sport sécuritaire / Introduction

- Communique les engagements de l'Organisation en matière de sport sécuritaire.

Code de conduite et d'éthique

- Fixe les règles de comportement que les participants au sport doivent suivre.
- Définit les termes et comportements clés (par exemple, « consentement », « harcèlement », « maltraitance », « déséquilibre de pouvoir », « participant vulnérable », etc.)

Stratégie de mise en oeuvre pour le mouvement Entraînement responsable

- Décrit l'engagement et la stratégie pour mettre en œuvre des pratiques d'entraînement sécuritaires.
- Protège les athlètes et les entraîneurs en fixant des règles sur la façon dont ils interagissent.
- Établit la règle des deux, qui vise à garantir que les athlètes et les entraîneurs interagissent dans des environnements ouverts, observables et justifiables.

Politique en matière de plaintes et de mesures disciplinaires

- Définit: Qui peut déposer une plainte et Comment, Quand et Où déposer une plainte.
- Fournit un processus structuré sur la manière d'aborder et de résoudre les plaintes.

Politique de règlement des différends

- Fournit une alternative, plus informelle, aux parties pour résoudre les plaintes et permet aux parties de travailler vers un résultat mutuellement acceptable (dans les cas appropriés).

Politique de vérification des antécédents

- Définit le processus de sélection des participants adultes dans votre organisation.
- Fournit un grand nombre de formulaires, dans les annexes, pour guider ce processus de sélection.

Politique de réciprocité

- Cette politique permet aux organisations sportives de se mettre d'accord pour partager les décisions disciplinaires entre elles et définit les détails sur la manière de le faire.

Politique en matière d'enquêtes

- Définit le processus permettant de déterminer si et comment les enquêtes seront menées après le dépôt d'une plainte. Cela inclut la manière dont une enquête sera initiée et qui peut agir en tant qu'enquêteur.

Politique d'appel

- Définit la procédure à suivre pour contester l'issue d'une plainte et/ou certaines décisions de l'organisation.

Politique sur les commotions cérébrales

- Définit l'engagement de l'Organisation en matière de sécurité des commotions cérébrales.
- Comprend un code de conduite sur les commotions cérébrales, que les athlètes et les entraîneurs devront signer et qui reconnaît leur engagement envers la prévention des traumatismes crâniens et la sécurité.

Protocole sur les commotions cérébrales

- Définit la reconnaissance, le diagnostic médical et la gestion des participants qui peuvent subir une commotion cérébrale présumée pendant ou en dehors des activités du boulingrin, y compris leur retour au jeu en toute sécurité.

Politique de dénonciations

- Fournit un processus et un ensemble de protections dans les situations où un employé doit divulguer certaines informations/préoccupations de son employeur (l'organisation sportive).

Plus d'informations

Consultez les ressources de BCB sur le sport sécuritaire sur son site Web à l'adresse suivante:

bcbsafesport.com

Pour toute question ou préoccupation, veuillez contacter BCB à l'adresse suivante:

office@bowlscanada.com